



NOS ORGANISMES PARTENAIRES

Plus de 250 organismes sociaux nous ont orientés des personnes en situation de précarité ayant des problèmes visuels :

Nos associations partenaires



Nos collectivités territoriales partenaires



Nos établissements de santé partenaires



À PROPOS DE VISION SOLIDARITÉ



14 ans d'existence,
Vision Solidarité a été créée en 2010 par trois opticiens un ophtalmologiste



Des lunettes neuves, gratuites et adaptées à la vue,
Pour les personnes en situation de précarité sans accès au reste à charge 0 du 100% santé



11000 paires de lunettes ont été offertes



NOS LIEUX D'ACTION

Uniquement sur rendez-vous.

Nos permanences :

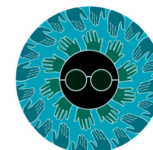
- **Essonne :** Bures-sur-Yvette (8j / mois)
- **Paris :** 18ème (4j / mois)
- **Seine-et-Marne :** Provins (1j / an)
- **Seine-Saint-Denis :** Clichy / Bois (1j / an)

Nos permanences en partenariat :

- **Paris :** 1er - Emmaüs (1j / mois) et 12ème - PASS Baudelaire de l'hôpital Saint Antoine (1j / 3 semaines)

Nos opticiens partenaires :

- **Bas-Rhin :** Strasbourg
- **Charente-Maritime :** St-Genis-de-Saintonge
- **Hauts-de-Seine :** Sceaux
- **Haute-Vienne :** Limoges
- **Nord :** Nieppe
- **Tarn :** Albi



VISION SOLIDARITÉ
Parce que cela change tout, une paire de lunettes !

L'accès à la santé visuelle et aux lunettes pour les personnes en précarité



Opticiens, ophtalmologistes et orthoptistes,

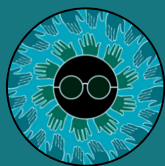
rejoignez Vision Solidarité et œuvrons ensemble à étendre la chaîne de solidarité nationale



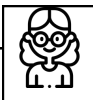
Une vision partagée



L'ACCÈS À LA SANTÉ VISUELLE ET AUX LUNETTES POUR LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ



DES LUNETTES NEUVES, GRATUITES ET ADAPTÉES À LA VUE



QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

L'accès aux soins

Pour les personnes en situation de précarité n'ayant pas les soins 100% remboursés :

- CPAM sans complémentaire santé
- Aucune couverture

L'accès aux lunettes

Pour les personnes en situation de précarité n'ayant pas accès au reste à charge 0 du 100% santé :

- CPAM sans complémentaire santé
- Aucune couverture
- AME (Aide Médicale d'État)



COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Une organisation clé en main qui s'adapte à vos disponibilités, et non l'inverse.

Les ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens partenaires peuvent devenir membres de l'association en payant une cotisation annuelle de 30€.



Pour plus d'information :

 <https://visionsolidarite.org>

 developpement@visionsolidarite.org